

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU 13 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 13 Avril à 18h00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de L'école des Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 6 Avril 2018, à la salle du Conseil de Saint-Martin de Pallières.

Convocation adressée le :	06/04/2018
Ordre du jour affiché le :	06/04/2018
Nombre de conseillers syndicaux en exercice :	12
Présents :	9
Absents :	3
Absents ayant donné pouvoir :	1
Votants :	10

PERSONNES PRESENTES : 9

Etaient présents :

Délégués : Messieurs Bernard de BOISGELIN, Stéphane PINATEL, Madame Chrystel NARDELLA, St Martin de Pallières, Messieurs Gabriel MAGNE, Olivier SIMON, Mesdames Nathalie METZ, Artigues, Mesdames Martine ARRIZI, Danielle DI-MAJO et Marguerite SILVY, Esparron de Pallières.

DELEGUE ABSENT REPRESENTE: 1

M Jules LAUGA, Esparron de Pallières donne procuration à Mme Martine Arizzi.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer. Madame Arizzi ouvre la session assistée de Mme Nathalie METZ secrétaire de séance.

Madame la Présidente aborde les points composants l'ordre du jour.

- Vote du compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017 et vote du budget 2018.

Madame la Présidente donne lecture du Compte de gestion 2017 et du Compte administratif 2017 qui se présente ainsi :

RESULTAT DE L'EXECUTION				
	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	REPRISE RESULTATS ANTERIEUR S	SOLDE
Fonctionnement	220 344.84 €	228 054.04 €	+27 472.40 €	+35 181.60€
Investissement	15 465.55 €	12 284.93 €	- 12 284.93 €	-15 465.55 €
Total du budget	235 810.34 €	240 338.97 €	+15 187.47 €	+19 716.05

Après vérification, le conseil donne son approbation au CA 2017 et CG 2017

Il vote le B.P 2018 qui se présente comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES ⇒	249 965.05 €	34 417.72 €
DEPENSES ⇒	249 965.05 €	34 417.72 €

- Questions diverses

- Dégât des eaux à la suite des intempéries. Un expert viendra le lundi 16 Avril à 12h.

Agents :

Mme Khalil est placée sans traitement depuis le 18 mars 2018, elle est indemnisée par la CPAM du Var. Le comité médical doit se réunir le mercredi 23 mai. Visite chez le médecin préventif le jeudi 19 Avril, et un second rendez-vous avec le médecin expert le jeudi 17 mai. Madame la Présidente précise qu'à ce jour les arrêtés relatifs à ses arrêts de travail n'ont toujours pas été signés. Plusieurs relances, sans succès.

Jours d'absences :

Il convient d'apporter une modification concernant le dernier conseil, pour les absences des agents du SIVU. Après discussion, les membres du SIVU, prennent la décision suivante :

- Refus de jour de congés exceptionnels pour confort.
- Vote pour absence pour évènements familiaux.

Problème nombre d'agents encadrants la garderie :

En septembre 12 enfants le matin (18 le soir). 1 personne le matin

En Avril 15 enfants le matin (25 le soir). 2 personnes le soir.

Prévoir d'anticiper le nombre d'agents encadrants pour la garderie concernant la rentrée 2018.2019, en fonction du nombre d'enfants.

Le conseil décide qu'il faudra prévoir une consultation de prestataire de service et réévaluer le changement avec une éventuelle prise en charge d'une partie ou totalité de la différence. Voir pour un conseil syndical pour statuer fin mai.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 19h30.